

80 RUE ANTONIN PERRIN VILLEURBANNE
Société Civile de Construction Vente au capital de 100 euros
Siège social : Résidence Oxygène - 1401 Avenue du Mondial 98 – 68214
34965 Montpellier Cedex 2
843 829 573 RCS MONTPELLIER

La « **Société** »

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 06 MARS 2026
--

L'an deux mille vingt-six,
Le 06 mars,
À 16 heures 40.

Les associés de la société **80 RUE ANTONIN PERRIN VILLEURBANNE** au capital de 100 euros, dont le siège social est situé à Montpellier Cedex 2 (34965) – Résidence Oxygène - 1401 Avenue du Mondial 98 – CS 68214, immatriculée au 843 829 573 RCS MONTPELLIER, se sont réunis au siège de la société sur convocation de la gérance.

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

La présence des associés ou leur représentation est formalisée par la feuille de présence ci-jointe.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Franck BERNARDIN, Président de la société dénommée **URBAT PROMOTION**, Société par Actions Simplifiée, Gérant de la Société.

Les fonctions de Secrétaire sont assurées par Mme Carole DEMIROZ,

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, préalablement et dûment informée des présentes décisions devant être prises par les associés, est absente et excusée.

L'Assemblée Générale a été convoquée sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modifications corrélatives des statuts,
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

Après avoir donné des explications sur les points à l'ordre du jour, le gérant propose à l'Assemblée de passer au vote les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale,

Décide de transférer le siège social situé Résidence Oxygène – 1401 Avenue du Mondial 98 – CS 68214 – 34965 Montpellier Cedex 2 à l'adresse suivante :

**570 Rue de la Cavalade
34000 Montpellier**

et ce, à compter du 12 mars 2026.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale,

En conséquence de ce qui précède,

Décide de modifier, à effet du 12 mars 2026, l'article 4 des statuts comme suit :

ARTICLE 4 - SIEGE

*« Le siège social est fixé : **570 Rue de la Cavalade – 34000 Montpellier.** »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale,

Confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, et plus particulièrement à Me Henri de Crozals, SCP Doria Avocats, 23 Bis Rue Maguelone – 34000 Montpellier, pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires, et généralement pour réaliser toutes formalités légales.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, par le gérant ainsi que par tous les associés présents, après lecture.

Franck BERNARDIN

URBAT PROMOTION SAS
M. Franck BERNARDIN

Franck BERNARDIN

URBAT ET CIE
URBAT PROMOTION
Représentée par son président
M. Franck BERNARDIN

Carole DEMIROZ

Le Secrétaire
Mme Carole DEMIROZ